AVIS

Réf. : ENV.18.27.AV

Date d'approbation : 19/03/2018

Renouvellement de permis d'environnement du dépôt pétrolier à Sclessin (LIEGE)

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Type de demande :* Permis d'environnement
- *Rubrique :* 63.12.09.01.03, 63.12.09.02.03., 63.12.09.03.03.
- *Demandeur :* ExxonMobil Petroleum & Chemical sprl
- *Auteur de l'étude :* Sertius scrl
- *Autorité compétente:* Fonctionnaire technique

Avis :

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre Ier du Code de l'Environnement
- *Date de réception du dossier :* 15/02/2018
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :*
  - Qualité de l'étude d'incidence sur l'environnement
  - Opportunité environnementale du projet
- *Visite de terrain :* 6/03/2018
- *Audition :* 19/03/2018

Projet :

- *Localisation :* Rue Ernest Solvay, Sclessin
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'activité économique industrielle
- *Catégorie :* 5 - Processus industriels de transformation de matières

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet consiste en le renouvellement de l'autorisation d'exploiter le dépôt de produits pétroliers situé à Sclessin. Les activités menées sur le site sont la réception de produits pétroliers (essence, diesel, gasoils), leur stockage et leur distribution après ajout éventuel d'additifs et de bioéthanol. Les produits sont stockés dans 9 bacs ou tanks d'une capacité totale de +/- 38.000 m³. L'établissement est classé Seveso Seuil Haut. Aucune extension ni modification des installations n'est prévue. Le demandeur souhaite augmenter le turn-over de ses produits afin de produire plus de produits finis mais sans modifier la capacité de stockage dans les réservoirs. Un permis unique est toutefois en cours d'instruction (stockage de nouveaux additifs, démantèlement de 3 réservoirs d'additifs, installation de 2 nouveaux réservoirs d'additifs et de 4 pompes de circulation pour additifs, installation d'un transformateur de 1000 kVA et démantèlement du transformateur existant).

1. AVIS

1.1. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences

Le Pôle Environnement estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.

Sur le fond :

Le Pôle apprécie notamment :

- que l'étude analyse les deux situations probables : celle où la demande de permis unique déposée en septembre 2017 serait refusée et celle où elle serait autorisée ;
- l'analyse des risques de contamination du sol et des eaux souterraines, ainsi que les recommandations de l'étude sur le sujet.

Cependant, le Pôle regrette :

- la légèreté du chapitre mobilité alors que le demandeur souhaite augmenter le turn-over de ses produits impliquant une augmentation de trafic (absence d'informations plus complètes concernant les itinéraires, absence d'informations sur les comptages de trafic, absence de cartes) ;
- en ce qui concerne les eaux de surface : l'absence d'analyse du dimensionnement du séparateur d'hydrocarbure ;
- le peu d'informations concernant le transformateur.

Sur la forme :

Le Pôle apprécie la clarté générale de l'étude et particulièrement :

- la clarté de la distinction entre les deux situations envisagées (celle où la demande de permis unique serait refusée et celle où elle serait autorisée) ;
- la réalisation de tableaux relatifs à l'évaluation globale des incidences ;
- la réalisation de tableaux de synthèse en fin de chaque chapitre.

Il regrette toutefois :

- la présence d'une erreur importante quant à l'unité relative à la consommation d'électricité annuelle ;
- l'absence ou la faible qualité de certaines cartes (ex : relatives à la mobilité ou localisant les établissements SEVESO à proximité du site, relatives aux aléas d'inondation).

Dans le résumé non technique, le Pôle regrette les coquilles rédactionnelles, l'erreur d'unité relative à la consommation d'électricité annuelle et les schémas de localisation des infrastructures trop petits (figures 2.3 et 4.3).

1.2. Avis sur l'opportunité environnementale

Le Pôle Environnement remet un avis favorable sur l'opportunité environnementale du projet dans la mesure où les recommandations de l'auteur et les remarques du Pôle expliquées ci-dessous sont prises en compte.

Le Pôle appuie toutes les recommandations de l'auteur et insiste particulièrement sur les suivantes :

- les recommandations relatives au chapitre « sols et eaux souterraines » (liées aux piézomètres dans le parc à distillats, aux fissures dans le parc à essence et dans les zones de rétention des pompes) ;
- les recommandations relatives aux vannes situées dans la partie sud du site (tant les recommandations émises dans le chapitre « sols et eaux souterraines » que celles du chapitre « eaux de surface ») ; Le Pôle insiste pour que la mise en place de rondes lors des déchargements soit bien effective afin d'empêcher toute pollution vers le quai Vercour et la Meuse. Il insiste également sur la réalisation d'un muret autour de la pompe Meuse pour éviter tout risque de pollution en eau de surface en cas de fuite ;
- le placement du fût d'éthylène-glycol à l'abri des intempéries sur une rétention adaptée à son volume, afin d'éviter tout risque de pollution du réseau d'égouttage du dépôt ;
- l'installation d'un système permettant de réduire les émissions de COV (tel que par exemple, l'installation de soupapes sur les évents).

Le Pôle demande également :

- que les recommandations émises par l'auteur de l'étude relatives à l'étanchéité fassent l'objet d'un suivi régulier afin de vérifier si de nouvelles fissures n'apparaissent pas dans le parc à essence et dans les zones de rétention des pompes, et afin de vérifier si les piézomètres sont bien protégés en cas de fortes précipitations ;
- d'étudier les itinéraires d'entrées/sorties possibles (Quai Vercour, rue Ernest Solvay ou les deux) et de diriger les camions en fonction des moindres nuisances pour les riverains.